

Année du handicap en Lorraine

Restitution des ateliers départementaux en Meurthe-et-Moselle du 19 novembre 2015, autour de l'accueil et de l'information des personnes en situation de Handicap,

ANNIE SILVESTRI, Vice-présidente déléguée à l'autonomie des personnes

Etat des lieux et préconisations

I) ETAT DES LIEUX :

1) L'information sur le handicap : un domaine vaste et complexe, qui génère des risques importants

- Le secteur du handicap est perçu comme une usine à gaz
- Une offre d'information importante mais trop morcelée
- Des vecteurs d'information multiples (oral, écrit jusqu'à internet)

⇒ Cela génère des risques importants :

- Une qualité de l'information trop variable,
- Des risques importants de non-compréhension,
- Des risques de non-coordination des différents acteurs, notamment dans la mise en œuvre du parcours de vie (parcours insuffisamment accompagné d'informations continues)

II) Des systèmes d'information insuffisamment efficaces

- Ils sont trop peu diffusés, utilisés et partagés entre les différents acteurs
- Ils restent peu adaptés à des acteurs multiples et à des besoins rapidement évolutifs

III) Les personnes sont insuffisamment associées aux démarches les concernant

- C'est en impliquant davantage qu'aujourd'hui les personnes handicapées dans les démarches les concernant que le système d'accueil et d'information sur le Handicap s'améliorera en profondeur.

Dans ce cadre, le positionnement du département de Meurthe-et-Moselle sur l'accueil et l'information est clair

Trois convictions fortes pour favoriser l'accès aux droits grâce à l'information et l'accueil des personnes en situation de handicap :

- Un ancrage fort et croissant dans la proximité depuis 2006 (services territoriaux, MDS...)
- Une action co-construite avec les différents acteurs impliqués (pouvoirs publics, établissements, personnes)
- Une gouvernance affirmée (contribution de chacun aux missions de la MDPH)

II) PRECONISATIONS :

1) Aller vers une information accessible et de qualité

Court terme

- Des informations individualisées accessibles : portail d'information aux usagers, meilleur accueil téléphonique de la MDPH

Moyen terme

- Développer les lieux d'accueil de 1^{er} niveau (mairies, CCAS, MDS...)
- Des supports d'information sur les droits clairs et lisibles (FALC)
- Une information « accompagnée » sur les décisions de la MDPH : une personne ressource en capacité d'expliquer les décisions

2) La personne doit devenir une véritable partie prenante de l'élaboration des réponses

Moyen terme

- Enrichir les dispositifs d'accueil par la présence de représentants des personnes handicapées (représentants locaux et permanence)
- Faciliter l'élaboration du projet de vie par un échange direct avec un pair et par le développement de groupes de paroles avec les pairs
- Associer les personnes handicapées à l'élaboration des documents d'information

3) Mettre en œuvre un parcours de vie sans rupture

Court terme

- Se saisir des dispositifs existants pour mieux accompagner les personnes en risque de rupture de parcours (CESIC, réponse accompagnée...)
- Meilleure coordination des différents acteurs pour éviter les ruptures de parcours

Moyen terme

- Une information claire sur les personnes ressources, de l'annonce du handicap jusqu'à la mise en œuvre des étapes du parcours de vie (malette pédagogique)

4) Permettre une meilleure connaissance des besoins pour une réponse plus adaptée

Moyen terme

- Des systèmes d'information mieux partagés entre les différents acteurs et avec les usagers (notion d'observatoire)
- Un schéma départemental de l'autonomie basé sur les choix de vie des personnes et sur une mise en commun des ressources

Long terme

- Des actions pour faciliter l'acquisition d'une culture commune
- Des établissements ouverts sur leur environnement pour faire bénéficier les familles de leurs ressources
- Développer l'accessibilité de la société pour que le parcours de vie d'une personne ne se résume pas à des compensations individuelles